

de Germaine, ce n'était qu'une obéissance prompte et abandonnée à l'inspiration de Dieu. Elle savait qu'aucun accident n'arriverait à son troupeau et que le bon Dieu le garderait en son absence. Ne voulait-il pas que sa pauvre brebis eût aussi sa part de nourriture ?

Même lorsque ses moutons paissaient sur la lisière de la forêt de Boucone, riveraine des champs de Pibrac et abondante en loups, Germaine, au son de la cloche, plantait en terre sa houlette ou sa quenouille, et courait à l'appel de Celui qui a dit : " Ne craignez rien, petit troupeau, je serai avec vous." À son retour, elle retrouvait ses moutons où elle les avait laissés, tranquilles et en sécurité comme au bercail. Jamais les loups ne lui en enlevèrent aucun, et jamais ce troupeau, gardé par la bergère absente, ne s'écarta des limites qu'elle lui avait marquées, ni ne causa le moindre dommage dans les terres voisines.

(à continuer.)

---

## CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

16 Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, au séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

À Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.